

BILAN D'ACTIVITE 2015



Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - **ATELIERS D'INSERTION**

CHANTIER PLACEMENT EXTERIEUR Personnes sous main de justice

MARS 2016



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PÔLE ET DE L'ATELIER PLACEMENT EXTERIEUR	3
1.1 Notre expérience dans le cadre du PDI	3
1.2 L'atelier Placement Extérieur	4
2. RAPPORT QUANTITATIF.....	10
2.1 Les acteurs et étapes du chantier	10
2.1.1 Les entrées sur le chantier placement extérieur	11
2.1.2 Le nombre de salariés	11
2.1.3 Les d'âges	12
2.1.4 Les situations familiales	13
2.2 Les caractéristiques relatives à la formation et l'expérience professionnelle.....	13
2.2.1 Les niveaux de formation.....	13
2.2.2 Les expériences professionnelles antérieures	13
2.2.3 Les durées d'Inscription à Pôle Emploi	13
2.3 Bilan de l'activité d'insertion par l'économique	14
3. BILAN ET PERSPECTIVES	16

1. PRESENTATION DU PÔLE ET DE L'ATELIER PLACEMENT EXTERIEUR

1.1 Notre expérience dans le cadre du PDI

Dans le cadre du **PDI** - Plan Départemental d'Insertion, **ADALEA** accueille sur ses ateliers d'insertion des personnes rencontrant des **difficultés d'intégration sociale et professionnelle**. Les différentes activités de production proposées, couplées avec un accompagnement technique, social professionnel et renforcé leur permettent progressivement de valoriser leurs capacités et leurs compétences, de retrouver une autonomie sociale et une insertion professionnelle durable progressivement de valoriser leurs capacités et leurs compétences, de retrouver une autonomie sociale et une insertion professionnelle durable.

Les ateliers et chantiers:

➤ **ATELIER TRI ET RECUPERATION DES METAUX** – Saint-Brieuc : l'activité consiste à récupérer les différents métaux et alliages des ensembles métalliques afin qu'ils soient recyclés par le démontage et le tri. La matière première est achetée ou fait l'objet de dons. Les métaux triés sont ensuite revendus. L'atelier emploie **12 personnes**.

➤ **CHANTIERS PEINTURE / SECOND ŒUVRE BÂTIMENT** - Pays de Saint-Brieuc : deux équipes interviennent directement auprès des organismes publics, associatifs ou en sous-traitance d'entreprises locales pour effectuer des rénovations intérieures de bâtiment : peinture - pose de revêtements muraux - pose de cloisons sèches - maçonnerie - menuiserie.... L'atelier emploie **20 personnes**.

➤ **CHANTIER RENOVATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI** : il intervient depuis 14 ans sur le territoire de la CIDERAL- communauté de 33 communes en Centre Bretagne, rénove et entretient le petit patrimoine bâti - lavoirs, calvaires, fontaines... L'atelier emploie **10 personnes**.

Les salariés sont embauchés dans le cadre d'un **CDDI** - Contrat à **Durée Déterminée** d'Insertion d'une **durée minimum de 4 mois** renouvelable dans la limite d'un parcours de **24 mois**. Nos différentes activités sont les outils, les supports qui permettent d'établir un contrat fixant des objectifs d'insertion. Ces objectifs peuvent être de plusieurs ordres et concernent aussi bien les **"savoir-faire"** que les **"savoir être"**. Chacun des encadrants techniques d'insertion a pour mission d'animer une activité de production économique. Celle-ci doit lui permettre d'évaluer les compétences et les comportements, mais aussi de les faire évoluer et de favoriser les apprentissages à l'aide d'outils pédagogiques. Cette méthodologie est inscrite dans une démarche d'accompagnement social et professionnel en s'appuyant sur un réseau de partenaires dans le but de permettre à chacun des bénéficiaires d'intégrer le milieu ordinaire de travail ou d'accéder au préalable à la formation..

1.2 L'atelier Placement Extérieur

En 1996, l'association ADALEA mettait en place un chantier d'insertion, en partenariat avec la DDTEFP/DIRECTE, la DRSP - Direction Régionale des Services Pénitentiaires, le SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le Conservatoire du Littoral sur le site de L'Abbaye de Beauport à Paimpol - 22.

Ce chantier qui aura 20 ans en 2016, était et reste le seul du département. Il permet d'accueillir des personnes dans le cadre d'une mesure d'aménagement de peine, de les salarier et de contribuer à leur insertion professionnelle et à la prévention de la récidive.

1996-2007 : sur le site de "BEAUPORT"

L'activité consistait à rénover le patrimoine bâti de l'Abbaye - inscrit aux monuments historiques - avec des personnes détenues de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc qui bénéficiaient d'un aménagement de peine dans le cadre d'un placement extérieur. L'association était, à ce titre, conventionnée par la DDTEFP - DIRECTE pour accueillir **8 personnes** en CDDI.

Sur ce site, nous avons réalisé durant des années de nombreux travaux de réhabilitation et de rénovation.

Une de nos dernières réalisations sur ce site en 2007 : la restauration du mur face à la salle aux ducs. Le mur de séparation des deux espaces verts s'était écroulé ; la plupart des pierres des pierres étaient au sol et recouvertes de végétation.



Courant 2007, le conservatoire du Littoral a informé l'association, qu'au vu des travaux à réaliser en 2008, il souhaitait réduire très sensiblement sa part de financement en sollicitant l'état pour qu'il apporte le différentiel - environ 40.000 euros supplémentaires par rapport à la dotation initiale. Faute de trouver les financements nécessaires au fonctionnement du chantier, il a été décidé en Octobre 2007 de ne pas reconduire le chantier en partenariat avec le conservatoire du littoral sur le site de Beauport au-delà du 31/12/07.

La CIDERAL - Communauté Intercommunale pour le Développement de la Région et de l'Agglomération de Loudéac - regroupant 33 communes en Centre-Bretagne a pris le relais. Le nombre de poste a été diminué passant de 8 à 6. Nous avons pu poursuivre le travail engagé avec les détenus de la maison d'arrêt sur le site de la **"Roche aux cerfs" en CENTRE BRETAGNE**.

2008-2014 : De nombreuses réalisations en Centre-Bretagne

L'atelier a restauré, avec une équipe de 6 détenus, un site basé sur la commune de La Motte - 22600, au lieu-dit « **la Roche aux Cerfs** », en limite des communes de Plouguenast et Langast. Ce lieu a la particularité d'avoir un attrait touristique du fait du passage de la rivière « le Lié » et d'un chemin de randonnée.



Cette activité de restauration du patrimoine a représenté principalement des interventions de maçonnerie - montage et taille de pierre, dallage, réfection de joints... mais aussi d'autres métiers du bâtiment :

Menuiserie, charpente, couverture...

Plusieurs étapes ont été nécessaires à la réalisation de l'opération de restauration du site :

- nettoyage du site - débroussaillage...
- rénovation des bâtiments annexes charpente, couverture, menuiserie, aménagement intérieur...
- restauration du moulin --pose et taille de pierres



Le chantier est intervenu dans un second temps sur le site de Trogardé, commune de Merléac. La rénovation consistait à reprendre l'ancienne maison de l'éclusier le long de la rigole d'Hilvern et la transformer en une halte de randonnées. Les travaux ont été réalisés en 2012-2013.

Les étapes :

- Effectuer le débroussaillage de la zone
- Déblayer et creuser pour retrouver les contours de la maison
- Reprise des maçonneries
- Reprise des pignons
- Mise en place d'une nouvelle charpente et couverture
- Ouverture de toit
- Aménagement intérieur (cloisons, carrelage)

A NOTRE ARRIVEE



APRES TRAVAUX





Le chantier suivant a eu lieu au lieu-dit « **Le Pont QUERRA** » en limite des communes de PLEMET et de LA PRENESSAYE. La collectivité a souhaité continuer de réhabiliter ce site qui comporte l'ancienne gare, déjà rénovée en gîte d'étape, et la maison de l'ancien garde barrière afin d'en faire un bureau de l'Office de Tourisme et un lieu pour louer des vélos ; ceci dans le but de circuler sur l'ancienne voie devenue sentier de randonnée.

Le programme de travaux s'est réalisé sur 2013-2014. Plusieurs étapes ont été nécessaires à la réalisation de l'opération de restauration du site :

- nettoyage du site (débroussaillage...),
- rénovation des bâtiments annexes (charpente, couverture, menuiserie),
- et aménagement intérieur création de pièces, cloisons sèches, peinture.

A notre arrivée :



Après travaux



Fin 2014, la communauté de communes au vu des réalisations d'envergure et du financement sur plusieurs années, des baisses de dotations de l'Etat, a interrompu le chantier.

Il s'est poursuivi en 2015 avec l'appui financier et technique de Saint Briec Agglomération, dans le cadre de chantiers confiés par les communes et/ou des entreprises, des organismes.



Le chantier a été habilité pour intervenir dans un périmètre d'une heure au départ de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

En 2015, nous avons par ailleurs vécu pleinement la réforme de l'Etat concernant l'organisation et le financement des chantiers d'insertion à savoir :

- Passage d'une logique de poste de travail à une logique d'heures de travail :

Jusqu'en 2014, les structures étaient conventionnées pour un nombre de postes (6 pour le chantier placement extérieur), un nombre d'heure par semaine pour chaque Unique d'insertion (20h)

Depuis 2014, les structures sont conventionnées en ETP annuel soit le nombre de postes*nbre d'heures mensuelles/12 (3.43 etp soit 6240 heures de travail à effectuer sur une année). Le décompte mensuel n'est plus effectué en poste occupé mais en heures. Les heures non consommées sont mises dans un pot commun appelée bourse au poste et redistribuées en fonction des besoins. L'attribution des ETP en n+1 est effectuée sur la base du consommé en n.

Autrement dit : la structure si elle souhaite maintenir le nombre de postes d'une année sur l'autre est dans l'obligation de consommer les heures de travail affectées.

- Passage d'une logique de financement au poste à une logique forfaitaire

Jusqu'en 2014, la DIRECCTE finançait l'accompagnement et l'aide au poste par contrat de travail, indépendamment des absences constatées.

Depuis 2014, cette aide est forfaitaire et est versé au regard de la réalité des présences (les absences sont décomptées) : 19.354 euros pour 1 ETP présent en 2015 dont 985 € au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique. L'association perçoit en sus une part modulée de l'aide qui est établie entre 0 % et 10 % du montant socle à déterminer par le préfet en fonction :

- des caractéristiques des personnes embauchées ;
- des actions et des moyens d'insertion mis en œuvre ;
- des résultats constatés à la sortie de la structure.

Ces nouvelles conditions sont globalement pénalisantes pour les chantiers d'insertion qui ont des charges fixes, notamment l'encadrement. Elles le sont plus encore pour le chantier d'insertion placement extérieur qui dépend totalement, sur le volet du recrutement, des mécaniques liées au placement extérieur.

Il est essentiel dans ce nouveau paradigme que l'ensemble des acteurs collaborent dans une logique constructive qui permette la poursuite de l'action car elle s'est aujourd'hui objectivement complexifiée. Le nombre d'acteurs sur le chantier placement extérieur est plus important que sur un chantier ordinaire, la somme des contraintes l'est également. Un équilibre reste à construire.

➤ **Récapitulatif des prestations réalisées sur l'année 2015 :**

Client	Prestation	Nombre d'interventions
ADALEA	Peinture – travaux divers	5
CIDERAL	Peinture – isolation	2
Terre et Baie Habitat	Peinture	2
Hôtel de ville St. Brieuc	Montage d'un mur en pierre	1
Mairie de St. Brieuc	Parking des promenades	1
Commune du Mené	Sentiers de randonnée	1
Ste RONDEL	Travaux divers	1
TOTAL		13

2. RAPPORT QUANTITATIF

2.1 Les acteurs et étapes du chantier

1/Les personnes sont repérées et orientées par le SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui vérifie si les critères d'admission pour bénéficier d'une mesure de placement extérieur sont réunis :

2/Le SPIP et ADALEA organise des informations collectives au sein de la maison d'arrêt, durant lesquelles la responsable de pôle vient informer sur la mesure de placement extérieur et présenter le chantier d'insertion.

3/Les personnes sont ensuite reçues en entretien individuel à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc par la Responsable de pôle qui vérifie les motivations du candidat pour l'activité proposée, évalue le projet professionnel de la personne, ses capacités à travailler en équipe et valide, ou non, une embauche sur le chantier. Cet entretien donne lieu à un avis motivé qui est ensuite adressé au SPIP.

4/Le SPIP présente ensuite la demande motivée auprès du Juge d'Application des Peines avec la présentation d'un rapport

5/ La juge d'application des peines, évalue l'intérêt d'une telle mesure, lors d'un débat contradictoire ou hors débat contradictoire. Elle donne un accord ou pas pour le placement.

6/L'association reçoit le jugement de placement extérieur, établit le contrat de travail, établit la demande d'agrément pôle emploi. Le contrat de travail ne peut démarrer qu'après obtention de l'agrément par pôle emploi.

7/ Réception de la réponse de pôle emploi par l'association. Organisation de l'entrée sur le chantier.



Le processus de recrutement sur le chantier placement extérieur est en moyenne de 2 mois

Sur les autres chantiers d'insertion, ce processus est de 3 semaines

2.1.1 Les entrées sur le chantier placement extérieur

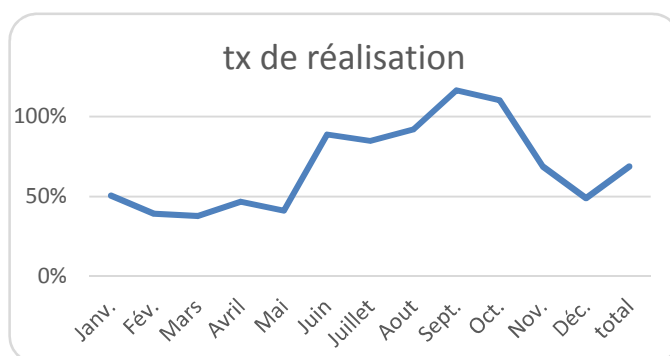
Entrées sur le chantier	Hommes
2012	15
2013	13
2014	16
2015	16

Le nombre d'entrées est équivalent aux années passées mais le nombre d'heures réalisées est inférieur du fait d'entrées plus tardives sur le chantier au regard de la peine à effectuer et de ruptures anticipées (15 sur 20 personnes en contrat) (remises de peines / trouble de comportement en maison d'arrêt conduisant à un arrêt du contrat...).

2.1.2 Le nombre de salariés

2015	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées	2	0	2	1	0	5	1	1	2	2	0	0
Sorties	1	3	0	2	0	2	2	0	1	4	1	0
Présents sur le mois	5	4	4	4	3	8	7	6	8	9	5	4
heures de travail	262,9	203,67	196,67	243,34	214,61	462,01	441,68	479,23	605,35	573,9	357,96	255,01
heures prévisionnelles	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02	520,02
tx de réalisation	51%	39%	38%	47%	41%	89%	85%	92%	116%	110%	69%	49%

2015	total
Entrées	16
Sorties	16
heures de travail	4296,33
heures prévisionnelles	6240,24
tx de réalisation	69%



➤ le taux de réalisation moyen sur l'année 2015 est **de 69%** soit en deçà du taux conventionné par la DIRECCTE. Le nombre d'heures non réalisées sur 2015 représente 1.02 etp (1900 h). Ce taux est problématique car il a plusieurs conséquences : une perte économique importante pour l'association (non rétribution des heures) / une visibilité à court terme des effectifs qui permet difficilement l'engagement auprès de donneurs d'ordre / une mobilisation importante de l'encadrement sur le recrutement au détriment de la prospective.

Nous avons alerté les différents acteurs sur cette situation et organisé en juin 2015 un comité de pilotage pour à nouveau poser les conditions de la poursuite du chantier. Une mobilisation importante au eu lieu permettant la remontée des effectifs qui ont à nouveau chuté en novembre.

➤ **La durée moyenne d'un contrat est de 3.19 mois**, ce qui génère des entrées et des sorties permanente sur le chantier d'insertion. Cette durée moyenne est en forte baisse (4.1 en 2014, 4.5 en 2013)

2.1.3 Les âges (totalité des personnes sur le chantier en 2015)

Moins de 26 ans	9	45%
Entre 26 et 45 ans	10	50%
De 45 ans à 54 ans	1	5%
Plus de 55 ans	0	0%
TOTAL	20	100%

La moyenne d'âge est
de 29 ans

2.1.4 Les situations familiales



Seul	9	45%
Seul avec enfant(s) à charge ou personne (s) à charge	0	0%
Couple sans enfant	2	10%
Couple avec enfant(s)	2	10%
Non renseigné	7	35%
TOTAL	20	100%

- Les personnes vivant seules représentent **45%**

2.2 Les caractéristiques relatives à la formation et l'expérience professionnelle

2.2.1 Les niveaux de formation (personnes sorties du chantier)



	2012		2013		2014		2015	
Niveau I à II	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Niveau III (BTS / DUT / DE)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Niveau IV (BAC / BP)	1	7%	0	0%	0	0%	1	6%
Niveau V (BEP / CAP)	6	43%	5	38.5%	6	37.5%	5	35%
Niveau V bis (niveau BEP / CAP)	7	50%	5	38.5%	4	25%	2	12%
Niveau VI	0	0%	3	23%	6	37.5%	8	47%
TOTAL	14	100%	13	100%	16	100%	16	100%

- **94% des personnes** ont un niveau inférieur au BAC.

2.2.2 Les expériences professionnelles antérieures

Trajectoire stable (perte d'emploi suite CDI ou CDD long)	7	44%
Trajectoire instable (tps de travail > tps de chômage)	3	19%
Trajectoire précaire (tps de travail < tps de chômage)	1	6%
Sans expérience	5	31%
En cours d'emploi (nombre d'heures)	0	0%
TOTAL	16	100%

2.2.3 Les durées d'Inscription à Pole Emploi

	2012		2013		2014		2015	
Non inscrits	0	0%	11	85%	15	94%	16	100%
DE moins de 6 mois	3	21%	0	0%	0	0%	0	0%
DE moins d'1 an	5	36%	0	0%	0	0%	0	0%
DE entre 1 et 2 ans	5	36%	1	8%	0	0%	0	0%
DE entre 2 ans à 3 ans	1	7%	1	8%	1	6%	0	0%
DE plus de 3 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	14	100%	13	100%	16	100%	16	100%

2.3 Bilan de l'activité d'insertion par l'économie



Lors du recrutement des personnes, nous demandons un minimum de compétences ou d'intérêt pour les métiers du bâtiment. Les personnes intéressées présentent le plus souvent une prédisposition pour le travail manuel et projettent d'effectuer une formation dans le domaine du bâtiment ou de s'orienter vers cette activité après une période de rupture - soins, incarcération... L'activité étant physique et pouvant se dérouler en extérieur, un bon état de santé est requis.



➤ Le moniteur d'atelier évalue **le réalisme du projet d'insertion** en soutenant chacun dans la réalisation des tâches et dans l'intégration à l'équipe :

- intérêt à la rénovation du patrimoine
- méthode de démontage et de remontage des structures
- taille et assemblage de la pierre
- jointoiement des pierres
- peinture
- respect des consignes
- respect de respect de règles de sécurité
- respect des autres...

➤ Chacune des tâches effectuées sur l'atelier permet au moniteur d'identifier avec chaque salarié:

- des compétences techniques,
- des capacités
- des difficulté
- mais également des compétences comportementales



Ces évaluations régulières permettent de suivre les évolutions et de fixer de nouveaux objectifs.

➤ **Les objectifs de cette démarche**

Cette démarche pédagogique permet à la personne **d'identifier ses acquis à partir de son expérience et de faire apparaître des compétences pour les énoncer correctement.**

Elle contribue par ailleurs à donner du sens à l'accompagnement en rendant **la personne actrice de son parcours** et en l'aidant à identifier ses compétences et ses capacités. Elle place la personne en situation d'acteur afin qu'il puisse reproduire et utiliser, de façon stratégique selon le contexte, ce qui peut constituer un atout supplémentaire et non négligeable. Par exemple, dans la recherche d'un emploi en étant en mesure de valoriser son parcours lors d'un recrutement.

➤ **L'accompagnement socioprofessionnel sur le chantier d'insertion :**

Cet accompagnement comporte 3 axes entièrement individualisés en vue de leur intégration future en entreprise :

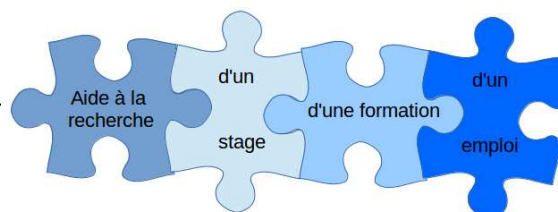
- **Un accompagnement dans l'emploi**: une montée en compétences, une évaluation et une remobilisation.

- **Un accompagnement en co-construction avec les travailleurs sociaux du SPIP**: pour leurs démarches personnelles, administratives, recherches d'emploi, de qualification et recherche de solutions adaptées en fonction des problèmes périphériques rencontrés.

- **La préparation à la sortie de la maison d'arrêt** : un travail sur le transfert des compétences, la mobilité géographique et professionnelle, le renforcement d'une dynamisation professionnelle des personnes notamment en favorisant leur accès à la formation et à la VAE.

Ces différentes axes d'accompagnement sont complémentaires à celles du moniteur d'atelier qui s'appuie sur les situations de travail pour évaluer les compétences et les capacités en rapport avec l'employabilité.

Sur le dernier trimestre de l'année 2015, les détenus salariés dans le cadre de ce chantier ont bénéficié d'un accompagnement sur la « 5^{ème} journée » à raison d'une journée par semaine réalisé par le "**pôle Emploi Formation de l'association**" dans le cadre d'un financement FIPD. Cette journée permet de mettre en place, des ateliers collectifs qui favorisent et impulsent une dynamique de groupe, des échanges et des repérages comportementaux différents de ceux repérés dans la situation professionnelle. Cette action est menée par une **formatrice spécialisée en insertion professionnelle**.



3. BILAN ET PERSPECTIVES

Points forts de l'année 2015	Points faibles de l'année 2015
↳ Le chantier PEXT est devenu mobile avec un rayon d'intervention d'une heure au départ de la maison d'arrêt. ↳ Le passage sur une activité en mode prestataire de services et ce avec l'appui logistique et financier de SBABA. ↳ Les demandes de placement extérieur sont étudiées en hors débat contradictoire quand cela est possible. ↳ La remise en place de la 5ème journée d'accompagnement dans le cadre d'un financement FIPD. Recrutement d'une formatrice. ↳ L'accord de la DIRECCTE et du CDIAE sur l'élargissement du territoire d'intervention du chantier PEXT et sur le changement d'activité. ↳ La gestion des effectifs en heures qui permet une souplesse théorique dans l'année	↳ Un taux de réalisation des heures insuffisant : Nous avons réalisés 4296 heures de travail sur l'année (5122 en 2014), Le conventionnement porte sur 6240 heures pour une occupation de 6 postes sur 12 mois. ↳ Des difficultés à garder un nombre constant de personnes recrutées en raison des départs anticipés pour remise de peine ou des difficultés en détention induisant parfois une fin de contrat immédiate et non prévisible. ↳ Une gestion des commandes avec les donneurs d'ordre rendue complexe par l'absence de visibilité du nombre de salariés présents sur les chantiers. Une réforme des ACI qui pénalise le chantier placement extérieur dont les caractéristiques n'ont pas été prévues par le législateur ↳ des contraintes en nombre qu'il s'agit de dépasser en permanence pour que le chantier perdure

Perspectives pour 2016
↳ Réaliser le nombre d'heures pour lesquelles l'association est conventionnée par la DIRECCTE. Le conseil d'administration de l'association a en effet décidé qu'à défaut d'une remontée significative des effectifs sur ce chantier, elle ne pourrait continuer à le mener. Une première échéance a été fixée au 31 mars. ↳ Retravailler les process de recrutement et d'animation du chantier : identifier l'ensemble des compétences et des responsabilités entre les acteurs du chantier – les répartir ↳ Améliorer la collaboration avec les acteurs en recherchant un langage et des outils communs, pour optimiser et pérenniser le chantier ↳ Rechercher de nouveaux partenaires économiques ↳ Mettre en place d'un plan de communication vers les collectivités et projets d'entretien du patrimoine breton. ↳ Poursuivre la 5ème journée d'accompagnement dans le cadre des financements FIPD et FSE (recherche de financement actuellement menée par ADALEA)